

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 14 mai 2018**

**Présents** : Robert AZAÏS, Claudine MONTELS, Bernard CALMETTES, Nathalie LACASSAGNE, Madeleine BRUSCHET, Martine JUND, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Yves CHAPRON, Christophe PETIT, Jean-Philippe ROQUES, Jacqueline COURNEDE.

**Absents** : Jean-Claude ARNAUD, Cathie MOTYL, Jean-Bernard PHALIPPOU.

**Personnel** : Nathalie SANCHEZ.

**Secrétaire de séance** : Pascale SAUREL.

Monsieur le Maire accueille les élus et Christian Fabre correspondant de Presse.

En ouverture du Conseil municipal, Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait rajouter à l'ordre du jour du conseil, l'une concernant la Clé des Champs, l'autre porte sur une servitude. Sans objection des conseillers municipaux, ces délibérations seront traitées en cours de séance.

**1 – Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2018.**

Jean-Philippe Roques fait remarquer qu'il était absent pourtant il est compté comme présent.

De plus, page 5 le mot « unanimité » est noté 2 fois, et est à remplacer par majorité. Martine Jund demande une rectification, « l'idée est d'impulser » et non « l'idée d'impulser »

Le compte rendu est approuvé après prise en compte de ces modifications.

**2 - Présentation du projet d'aménagement du centre bourg par Madame Valérie Labarthe**

Trois agences ont travaillé sur ce projet, Valérie Labarthe, Burotec et Fondasol. Madame Labarthe nous présente l'avant-projet avec le plan de masse. Cette phase d'avant-projet sera présentée fin mai aux terressacois et sera suivie du projet final.

Madame Labarthe précise que concernant le contexte paysagé un plan de risque est en cours.

Deux tranches de travaux sont proposées.

**Phase 1 :**

- L'arrière de la Mairie afin de constituer un parking pour libérer de la place.
- Éventuellement jardin du souvenir à l'arrière et point de vue.
- La place de l'église jusqu'à la salle du préau.
- L'arrière de la salle du préau et création d'un point de vue « ancien lavoir ».
- Le Jardin des serres derrière l'école.
- Le traitement de la rue principale en partie.

## Phase 2 :

- L'impasse du Mazet
- Les abords des logements sociaux de la Mairie.
- Les abords de nouveaux logements construits.
- Le traitement de la rue principale en première portion avec le rond-point.

Madame Labarthe précise que 66 places de parkings seront créées, au total il y aura 73 places de parking.

Dans la Phase 1, un traitement de l'arrière de la Mairie sera effectué, avec la suppression des tennis afin de constituer un parking et éventuellement un jardin du souvenir avec un belvédère.

Création d'un passage derrière l'église et la Mairie, des bornes escamotables sont à prévoir devant l'église.

Les containers devant la machine à pain seront déplacés.

Devant le Préau une dalle en béton balayé sera posée ainsi que des dalles calcaires devant l'Eglise.

Les trottoirs seront retraités dans la rue de l'église. Plantation de tilleuls et cheminement des logements sociaux au Préau.

Dans la Phase 2, plantation d'espaces verts autour des logements sociaux, création d'un mini giratoire devant les logements. Des racks à vélo seront posés devant l'école.

## **Chiffrage de l'Avant-Projet**

TRANCHE 1	Surfaces	Coût au m2	TOTAL HT
TOTAL HT			628 314,75 €
TVA à 20%			125 662,95 €
TOTAL TTC	8300 m2	75,70	753 977,70 €

TRANCHE 2	Surfaces	Coût au m2	TOTAL HT
TOTAL HT			290 672,50 €
TVA à 20%			58 134,50 €
TOTAL TTC			348 807,00 €

Martine Jund suggère un jardin partagé au nord de l'école et au numéro 65 entre les logements sociaux. Cette idée sera étudiée.

Monsieur le Maire précise qu'il ne reste que deux places au Cimetière à cause des risques d'effondrement des berges. La municipalité est donc à la recherche d'un nouveau lieu afin de créer un deuxième cimetière. Lorsque le projet sera chiffré, des priorités seront données, sachant que des subventions seront bien entendu demandées.

Christophe PETIT demande si la tranche 2 est indispensable, Madame LABARTHE déclare que celle-ci était une priorité à la base.

Yves CHAPRON déclare que tout n'est pas chiffré dans l'avant-projet comme le terrain de tennis, le bardage du Préau ainsi que le parking annexe. Il sera utile de prendre en compte ces frais supplémentaires. Monsieur le Maire précise que certains sont déjà intégrés au budget prévisionnel d'investissement 2018 par anticipation.

### **3 – Tirage au sort des jurés d'assises.**

Les jurés ont été tirés au sort.

### **4 – Délibérations**

#### Subvention Clé des Champs.

Vote pour une subvention de 39 500 € soit 9 875 € par trimestre.  
Monsieur le Maire précise que la réunion du Conseil d'Administration de la Clé des Champs est prévue le 22 mai, cette subvention peut être revue à la baisse.  
La subvention est accordée avec 11 voix pour et 1 abstention.

#### Servitude GRT Gaz

Cette servitude doit passer sur le domaine public. Approuvée à l'unanimité.

### **5– Questions et informations diverses**

Martine Jund prend la parole au nom de la délégation « Créer du lien », un projet de compostage et prêt de jardins est en cours. Une réunion d'information aux terssacois est prévue le 6 juin à 19h00 à la Mairie. Tous les habitants sont les bienvenus. Yves CHAPRON diffusera l'information aux Présidents des Associations, et Nathalie LACASSAGNE auprès des élus du Conseil municipal jeunes.

La séance est levée à 22 h 37. Le prochain conseil est prévu le 25 juin à 20h30.

Le secrétaire de séance

Pascale SAUREL.

